Charente (16) : une coprésidente d’Emmaüs interdite de réunion à la préfecture pour port du voile islamique, l’association dénonce une “discrimination”

28/06/2024 à 23h30



La coprésidente d’une antenne charentaise d’Emmaüs s’est vu interdire une réunion en préfecture à cause de son foulard, la préfète faisant valoir son “devoir de neutralité” puisque son association est “investie d’une mission de service public”.

Ilham Bouhadjar, coprésidente de l’association Emmaüs Ruffec, devait participer le 18 juin à un comité de pilotage France services dans les locaux de la préfecture d’Angoulême. La sous-préfète a conditionné sa participation au retrait de son foulard, **chose qu’elle a refusé.**

Cette association *“doit être regardée comme investie d’une mission de service public dans le cadre de sa labellisation en qualité d’espace France services*“, a répondu jeudi la préfète de Charente au président d’Emmaüs France, Bruno Morel, qui s’en était indigné. *“En qualité de conseillère France services, Mme Bouhadjar est effectivement soumise au strict*

devoir de neutralité”, poursuit dans sa lettre la préfète Martine Clavel. […]

Dans son courrier à la préfète de Charente, M. Morel dénonce un *“acte discriminatoire”.* Il s’insurge qu’on ait demandé à Mme Bouhadjar de retirer son foulard “*sous prétexte que le principe de neutralité et de laïcité (doit) être respecté d’autant plus dans le contexte actuel des élections législatives”.* […]

L’indépendant